

PRE - RÈGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
À la réglementation générale de la discipline.*

LIGUE SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE PYRÉNÉES

ASA DES CAPITOUXS
32° AUTO CROSS et SPRINT CAR EMPEAUX
4 et 5 septembre 2021

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 418
DATE 31/7/2021
PO

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA DES CAPITOUXS. Organise le 4 et 5 SEPTEMBRE 2021. Avec le concours Du CLUB DU CIRCUIT D EMPEAUX. Une compétition automobile régionale ou nationale D'AUTO CROSS et SPRINT CAR. Intitulée 32ème AUTO CROSS EMPEAUX.

Cette compétition compte pour LE CHAMPIONNAT DE LA LIGUE SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE PYRÉNÉES coefficient 2 et CHALLENGE CORAC.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile..... le (date) sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	<i>S'il y a lieu</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	GALBAN CLAUDE
Membres du Collège	MIO BERTOLO JEAN JACQUES/ MITRAC DANIELLE
Directeur de Course	RAINAUD CHRISTIAN
Directeur(s) de Course adjoint(s)	THIERRY BERGUES
Adjoint(s) à la Direction de Course	YVES CHOUIDEN / DAMIEN ARANJO
Commissaires Techniques	ROQUES JEAN PIERRE/FIOREZE JACKY/ CHAZAL PATRICK
Chargés des relations avec les concurrents	RICHET BENOIT/BAVOIX Jean Luc
Chronométrateur(s)	GALUT STEPHANE/ PIRIS GINETTE/GALBAN FRANCOISE /JACQUELINE CAPPELOT

Commissaire responsable du Parc Fermé	DUFAU CORINE
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	DESTEFANI ANTHONY
Médecin Chef	RAFALIMANANA
Responsable Sécurité	CENTIMES GERARD
Responsable du service presse	CARPENTIER NICOLAS
Juges de Faits	JACQUES SAPIN

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est ASA DES CAPITOULS. Et l'organisateur technique est. CLUB DU CIRCUIT D EMPEAUX

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	A L'OBTENTION DU VISA
Clôture des engagements	26 AOÛT 2021
Publication de la liste des engagés	LE 1 ^{er} SEPTEMBRE 2021
Date et lieu de la compétition	CIRCUIT EMPEAUX 31470
Vérifications	SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2021 DE 8H00 A 10H45 EMPLACEMENT TECH
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	5 SEPTEMBRE 2021 A 11H00
Briefing obligatoire	5 SEPTEMBRE 2021 A 11H30 AU PANNEAU D'AFFICHAGE
Horaire des essais libres	Néant
Horaire des essais chronométrés	De 14H00 à 16H30
Horaire de la course	De 16H30 A 19H00 LE SAMEDI DE 8H00 A 19H00 LE DIMANCHE
Affichage des résultats provisoires	15MN APRES CHAQUE FINALE
Remise des prix	A L'ISSUE DE CHAQUE FINALE

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2021 DE 8H00 A 10H45. A L'EMPLACEMENT TECHNIQUE. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du 2 **Septembre** 2021. (Le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06 08 26 08 06 / 0782076733

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante : Mr OLIVIER TAJAN lieu-dit le bouas 32130 CAZAUX SAVES téléphone 07 82 07 67 33 mail olivier.tajan@orange.fr

À partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 26 août. À minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 120. € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 240. € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 80, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture (*ne*) pourra (*pas*) être pilotée par DEUX pilotes (*à modifier selon les disciplines*).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Seuls les concurrents MS, SG, JS, SS. Titulaires d'un Titre de Participation sont admis

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur. .

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le 32^{ème} auto cross et sprint car d'Empeaux se déroulera sur le circuit de D'EMPEAUX lieu-dit EN DOUCET Il est long de 815. Mètres et la largeur est comprise entre 13. Mètres et 15. Mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 4 SEPTEMBRE 2019 sous le numéro 3109190456 AC NAT 0815

L'accès au circuit se fait à la salle des fêtes au rond-point voir panneau indicateur *chemin communal du pinon* à 800 mètres prendre l'entrée du parc pilotes

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé sur la partie basse au centre du parc pilotes Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à proximité de l'emplacement des commissaires techniques Il est également possible de

contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 08 26 08 06

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral du directeur de course des pilotes aura lieu à A 11H30 AU PANNEAU D’AFFICHAGE.

7.6P. PARC FERME FINAL

Conforme à l'article 7.6 parc ferme de la réglementation générale auto cross et sprint car 2021

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Il n'y aura pas de prix en espèces

10.3P. COUPES

Remise des coupes sur le podium à l'arrivée de chaque finale

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le podium à l'arrivée de chaque finale.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 6

Nombre d'extincteurs par poste, type 2 de 6 Kg à poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve15

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Horaires détaillés de l'épreuve.

Essais chronomètre : le samedi 4 septembre 2021 à 14h00 quatre tours par série

Manches qualificatives A: le samedi 4 septembre 2021 après les essais chronomètre

Manches qualificatives B et C le dimanche 5 septembre 2021 à partir de 8h00 cinq tours

Demi- finales : le dimanche 5 septembre 2021 après les manches qualificatives six tours

Finales : dimanche 5 septembre 2021 après les demi-finales sept tours

Chemin communal du rondpoint salle des fêtes à l'entrée du circuit respecter la signalisation de stationnement interdit vitesse limite à 30kmh

L'accès au parc concurrent sera limite à un camping-car et un véhicule atelier pour chaque structure Il sera attribué un espace de 100 m2 à chaque concurrent

Le nettoyage de l'emplacement a votre départ

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).